2.9 Risques sanitaires et sécurité du logement

Public
Personnels de la direction technique

Prérequis
Aucun

Durée
1 jour, soit 7 heures

Nombre de stagiaires
Minimum : 4 / Maximum : 12

Coût pédagogique
Nous consulter

Indicateurs de résultats 2024
- 3 groupes en intra
- 32 personnes formées
- Taux de satisfaction moyen : 94%

Objectifs pédagogiques
- Identifier les défauts de sécurité présents dans un logement et leur degré de criticité
- Comprendre les risques sanitaires auxquels un locataire est susceptible d'être exposé
- Apporter des recommandations de bon usage du logement aux locataires et dialoguer efficacement avec les entreprises et prestataires

Méthodes pédagogiques
- Pédagogie active avec des exercices pratiques tirés de la réalité concrète des participants
- Analyse de supports et échanges, réflexion sur des situations concrètes : lien avec les missions remplies par les participants.
- Travail en sous-groupes et débats collectifs, quiz interactifs
- Echanges entre les stagiaires et l'intervenant

Modalités d'évaluation
- Test d'auto-positionnement avant et après la formation
- Validation des objectifs pédagogiques par une évaluation de fin de formation
- Bilan oral et questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation
- Certificats de réalisation et attestation de formation individuels délivrés après la formation

2.9 Risques sanitaires et sécurité du logement

Programme de la formation

- **Exposition aux risques et obligations du bailleur**
 - Quelques notions liées aux risques
 - Les dangers potentiels dans un logement
 - Rappel sur les obligations réglementaires du bailleur

- **Les éléments de sécurité dans un logement**
 - Présentation des différents organes de sécurité présents dans un logement
 - Panorama des normes à respecter, des points de vigilance à conserver à l'esprit, et présentation illustrée des principaux défauts constatés de façon récurrente

- **Les risques sanitaires présents dans un logement**
 - Définition
 - Compréhension des problématiques sanitaires liées à l'amiante, au plomb, au radon, aux moisissures et champignons, aux composés organiques volatils, aux polluants du sol (mercure, métaux lourds). Rappel de la réglementation applicable pour tous ces polluants (notamment diagnostics et mesures en vigueur), mesures de prévention à adopter, sensibilisation des locataires.

- **Les points de vigilance lors d'une visite de logement**
 - Sous forme d'atelier :
 - Liste des éléments utiles à contrôler
 - Réflexes à adopter
 - Questions à poser au locataire